L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI MATIN, 21 JANVIER.

☞ Nos lecteurs devraient essayer du café grillé qui se vend au grand dépôt de thé rue du Camp 5.

VOLEUR ET ASSASSIN PRÉCOCES.—LE SECOND TUE LE PREMIER. Nous lisons dans la *Patrie*:

Dimanche, vers sept heures et demie du matin, M. Roux, chef éclusier du barrage-écluse de la Monnaie, aperçut, arrêté contre l'une des vannes, le corps d'un jeune garçon. Il s'empressa de le retirer et de le déposer sur la berge.

Averti aussitôt, M. Pélezert, commissaire de police du quartier de la Monnaie, se rendit sur les lieux, assisté de son secrétaire, M. de La Londe, et du docteur Gaye.

Au premier aspect, le magistrat reconnut qu'il y avait là une victime d'un crime odieux.

En effet, le cou portait circulairement un sillon bleuâtre et de fortes ecchymoses s'y remarquaient. L'enfant, d'après les constatations médico-légales, était âgé d'environ onze ans, et la date de sa mort remontait approximativement à trois semaines.

De nouvelles recherches faites par M. Roux amenèrent la découverte de la corde qui avait servi à la strangulation et qui, par suite du long séjour dans l'eau, s'était détachée du cou de l'enfant et s'était accrochée à l'angle d'une pierre; on y remarquait le nœud coulant brisé.

L'autopsie, pratiquée à la Morgue, confirma les premières appréciations.

La victime avait été évidemment étranglée, puis jetée dans la Seine.

Des investigations furent immédiatement commencées.

Elles apprirent que, le 23 novembre dernier, un enfant avait disparu du domicile de ses parents, que cet enfant se nommait Emile Maranne, qu'il était âgé de onze ans et fils unique du sieur Maranne, fumiste, 7, rue du Fouarre.

Le père fut aussi mandé, et, en réponse aux questions du commissaire de police, il donna les détails suivants:

Le petit Emile, doué d'une charmante figure et du plus aimable caractère, était la joie et l'orgueil de sa famille. Il était très aimé dans le voisinage. Chez l'un, chez l'autre on le retenait souvent pour le faire babiller et lui donner des sucreries.

Le 23 novembre, le sieur Maranne se rendit, à six heures et demie du matin, comme d'habitude, à son travail; à huit heures, sa femme sortit pour aller faire quelques provisions dans le voisinage, au bout d'une demi-heure, elle était de retour.

Un spectacle affreux s'offrit à elle.

On s'était introduit dans le logement à l'aide de fausses clefs. La chambre à coucher était dans le plus grand désordre. Les armoires et la commode avaient été ouvertes au moyen d'effraction. Les tiroirs avaient été fouillés et le contenu jeté pêle-mêle sur le carreau.

Différents objets d'un certain prix avaient été enlevés. On avait soustrait le petit trésor lentement amassé par les époux Maranne et composé d'une pièce de 50 fr. d'une pièce de 40 fr. et de 50 fr. en pièces de 20 fr.

Le voleur n'avait laissé aucune trace de son passage.

Le *Droit* contient les informations suivantes:

L'auteur du double crime dont nous avons donné les détails dans notre numéro d'hier est le nommé Edouard-Eugène Henry, né à Paris, âgé de dix sept ans, garçon charcutier, demeurant avec sa mère, rue des Boulangers, 15, près la rue Saint-Victor (cinquième arrondissement).

C'est l'inspecteur Piétri, attaché au bureau de M. Pélezert, commissaire de police du quartier de la Monnaie, qui a opéré son arrestation.

Les investigations faites avec le plus grand soin avaient permis, depuis ce moment, de suivre rétrospectivement tous les pas et toutes les démarches d'Eugène Henry, en remontant jusqu'au 23 novembre.

Pendant toute la journée qui a suivi son arrestation, il a persisté dans son système de dénégations. C'est seulement le soir, après une séance de trois heures, dans le cabinet du commissaire de police, avec le secrétaire de M. Pélezert, qu'il s'est décidé à faire des aveux.

Mais avant d'en venir là, profitant de ce que le secrétaire était occupé à prendre des notes, il a retiré doucement de dessous ses vêtements un revolver chargé qu'il avait réussi à y dissimuler, et il a fait s'en appliquer le canon sur le front, lorsque M. de la Londe, qui suivait tous ses mouvements, a saisi l'arme.

Voici maintenant l'exposé des faits, tout d'après les aveux du coupable que d'après les renseignements recueillis.

Henry avait, paraît-il, induit le petit Emile, de manière à le porter à dérober l'argent de ses parents. Le 23 novembre, à huit heures du matin, il le rencontra dans la rue, et l'enfant lui aurait dit:

—Ça y est! Je viens de voler ma mère; j'ai ouvert l'armoire avec le crochet; j'ai pris 500 francs en or et de l'argent blanc.

Le garçon charcutier l'emmena au bord de la Seine, dans les latrines publiques, où le petit Emile lui confia tout ce qu'il avait gardé seulement quelques pièces d'argent en disant:

—Je vais m'amuser! Je vas partir en bateau au Pont du Jour, où il y a des macarons, des pommes de terre frites et des manezingues. J'vas m'en donner.

Henry avait mis les 500 fr. dans son mouchoir. Avec cette somme en poche, il vaqua à toutes ses occupations habituelles à la halle, au marché des Carmes, puis il alla dîner chez sa mère, et enfin il accompagna à la préfecture de police la dame Maranne, qui allait déclarer la disparition de son enfant, dans la croyance qu'il le lui avait été dévalisé par des malfaiteurs et que ceux-ci avaient pu emmener le jeune Emile.

Le soir, le garçon charcutier avait regagné son domicile, rue des Boulangers, lorsqu'il vit arriver l'enfant qui lui dit:

—Je me suis bien amusé; j'ai mangé des macarons, j'ai joué aux bouchons, j'ai été voir les chevaux de bois. Mais c'est pas tout; je sais pas où aller coucher; si je rentre à la maison, mon père me tuera.

Henry ne voulut pas le recevoir dans sa chambre; il lui permit de passer la nuit dans les cabinets d'aisances. Le matin l'enfant n'y était plus.

Le lendemain, 24, le garçon charcutier sortant du café, vers huit heures du soir, s'étant rendu sur la berge de la Seine, près de la station des bateaux-omnibus du pont de la Tournelle, quand il vit venir à lui le petit Emile qui lui dit:

—C'est pas tout ça. Je ne peux pas rester à Paris. Je veux voyager au loin. Rends-moi mon or.

—C'est juste.

Et Henry feignit de chercher dans sa poche, révant à ce qu'il allait faire pour éviter de rendre la somme. Il laisse tomber son mouchoir, qui tend un son métallique. Plusieurs pièces s'en échappent.

Tous deux étaient alors sous l'arche terrestre du pont.

L'enfant se baisse pour ramasser les pièces. Henry avise sur un moellon un bout de corde. Prompt comme l'éclair, il le saisit, y fait un nœud coulant, il passe au cou de sa victime et serre avec tant de force qu'il se fait une ampoule dont la trace existe encore à sa main droite.

Il jette ensuite le corps dans la rivière, ramasse l'or et retourne au café, où il se fait servir du rhum.

Mais, à partir de ce moment, le remords le poursuit. Ainsi qu'il l'a déclaré, il voit tout, dans ses rêves agités. Il croit qu'il a tué, il veut s'étourdir et il dépense tout l'or volé en orgies avec trois ou quatre mauvais sujets, qui sont activement recherchés.

Il ne réussit pas à faire disparaître la vision qui le persécute, et il achète un revolver avec l'intention de se brûler la cervelle.

L'instruction de cette affaire se poursuit. (*Droit.*)

☞ Si vous désirez la perfection en fait de café, achetez le tout grillé et moulu rue du Camp No. 5.

Les deux Législatures.

Nous donnons ci-dessous le tableau comparatif des deux listes de la législature, l'une d'après les retours réels de l'élection, l'autre d'après le travail frauduleux du bureau des retours. La première liste comprend 10 sénateurs démocrates et 5 républicains, 70 représentants démocrates et 4 républicains (non compris les deux de Caddo). La seconde liste comprend 10 sénateurs républicains et 5 démocrates, 52 représentants démocrates et 53 républicains. Le Bureau a référé à la Législature quatre paroisses donnant 5 représentants. Il y a en tout 111 sièges. Cinquante-six membres sont nécessaires pour faire un quorum.

SÉNATEURS D'ÉTAT.

[illegible]

A. B. George, D	3307	3330
J. D. Harper	2501	2501
22ème District.		
J. B. Elam, D	3919	2173
H. M. Twitchell	2531	2273

REPRÉSENTANTS.

Elus réellement.	Bureau des retours.
Orléans.	
A. A. Maginnis, D	A. A. Maginnis, D
Edw. Booth, D	Edw. Booth, D
G. L. Hall, D	G. L. Hall, D
W. J. Hammond, D	W. J. Hammond, D
C. H. Schenck, D	C. H. Schenck, D
W. B. Koontz, D	K. W. Koontz, D
J. A. Gilmore, D	J. A. Gilmore, D
Chas. Byrne, D	Chas. Byrne, D
Clem. L. Walker, D	Clem. L. Walker, D
J. L. D. Aldige, D	J. L. D. Aldige, D
M. Sibilski, D	M. Sibilski, D
Chas. Roman, D	Chas. Roman, D
G. Pascal, D	G. Pascal, D
G. W. Dupré, D	G. W. Dupré, D
J. B. Jourdain, R	J. B. Jourdain, R
G. B. Burkhart, D	G. B. Burkhart, D
C. F. Seaman, D	C. F. Seaman, D
L. A. Wiltz, D	L. A. Wiltz, D
J. A. DeBlanc, D	J. A. DeBlanc, D
J. A. Blaffer, D	J. A. Blaffer, D
Chas. Kummel, D	Chas. Kummel, D
G. W. R. Bailey, D	G. W. R. Bailey, D
E. L. Bower, D	E. L. Bower, D
B. C. Elliot, D	B. C. Elliot, D
John Gracien, R	John Gracien, D
Ascension.	
G. H. Hill, R	G. H. Hill, R
Lewis Butler, R	Lewis Butler, R
Assomption.	
R. R. Beasley, D	George Drury, R
F. H. Dugas, D	R. Poindexter, R
Avoyelles.	
A. D. Lafargue, D	A. D. Lafargue, D
John O. Quinn, D	L. J. Souer, R
Bienville.	
James Brice, D	Référé à la Législature.
Bossier.	
I. W. Baker, R	I. W. Baker, R
S. Thomas, R	S. Thomas, R
Baton Rouge, E.	
R. D. Triplett, R	R. D. Triplett, R
W. G. Lane, R	W. G. Lane, R
Jos. Wilson, R	Jos. Wilson, R
Baton Rouge, O.	
F. A. Woods, R	F. A. Woods, R
Caddo.	
A. D. Land, D	A. R. Levisse, R
T. R. Vaughn, D	A. W. Keating, R
John J. Horan, D	T. Johnson, R
Caldwell.	
T. E. Meredith, D	T. E. Meredith, D
Carroll.	
Pas compté	Cain Sartain, R
	P. Jones York, R
Calcasieu.	
G. W. Robinson, D	G. W. Robinson, D
Cameron.	
E. A. Durr, D	E. A. Durr, D
Claiborne.	
John Young, D	John Young, D
H. C. Mitchell, D	H. C. Mitchell, D
Concordia.	
J. Randall, R	J. Randall, R
Wm. Ridgely, R	Wm. Ridgely, R
Catahoula.	
R. B. Walters, D	R. P. Waters, D
De Soto.	
I. I. Scales, D	Référé à la Législature
Charles Schuler, D	
Est Feliciana.	
W. H. Pipes, D	W. H. Pipes, D
R. R. Ray, R	R. R. Ray, R
Ouest Feliciana.	
J. W. Armistead, R	J. W. Armistead, R
Franklin.	
J. L. Mathews, D	J. L. Mathews, D
Grant.	
C. C. Dunn, D	Référé à la Législature
Ibérie.	
W. F. Schwing, D	L. A. Snaer, R
Iberville.	
J. Carille, R	J. A. Carille, R
J. G. Davidson, R	J. G. Davidson, R
Jackson.	
F. F. Kidd, D	Whitefield Hood, D
Jefferson.	
E. A. Hubeau, R	E. A. Hubeau, R
C. W. Lowell, R	C. W. Lowell, R
J. F. Parker, R	J. F. Parker, R
Lafayette.	
M. T. Martin, D	M. T. Martin, D
Lafourche.	
J. S. Billiu, D	J. S. Bylau, D
T. J. Johnson, D	T. J. Johnson, D
Livingston.	
G. D. Wells, D	G. D. Wells, D
Lincoln.	
Seaborn Jones, D	Seaborn Jones, D
Madison.	
Wm. Murrell, R	Wm. Murrell, R
Morehouse.	
F. M. Grant, R	F. M. Grant, R
Natchitoches.	
H. Raby, R	H. Raby, R
E. L. Pierson, R	E. L. Pierson, R
Ouachita.	
D. C. Hill, R	D. C. Hill, R
W. F. Southard, R	W. F. Southard, R
Plaquemines.	
A. Miton, R	A. Miton, R
Pointe Coupée.	
Emile Honoré, R	Emile Honoré, R
Milton Jones, R	Milton Jones, R
Rapides.	
G. M. Stafford, D	John De Lacy, R
Jas. Jeffries, D	Jos. Cunningham, R
R. L. Luckett, D	Wm. Crawford, R
Rivière Rouge.	
J. W. Dewees, R	J. W. Dewees, R
Richland.	
R. P. Edwards, D	R. P. Edwards, D
Sabine.	
D. W. Self, D	D. W. Self, D
St Bernard.	
[illegible]	Guichard, R
St Charles.	
M. Hahn, R	M. Hahn, R
St Jacques.	
O. E. Hunsacker, R	O. E. Hunsacker, R
V. Dickerson, R	V. Dickerson, R
St Jean Baptiste.	
Henry Demas, R	Henry Demas, R
St Landry.	
O. L. Collins, D	O. L. Collins, D
[illegible]	E. Estilette, D
James Webb, D	James Webb, D
F. A. Carmouche, D	F. A. Carmouche, D
V. Vidrine, D	V. Vidrine, D
St Martin.	
Chas Delhommer, D	Chas Delhommer, D
Felix Voorhies, D	Felix Voorhies, D
Ste Marie.	
S. B. Pâris, R	S. B. Pâris, R
Isaac Sutton, R	Isaac Sutton, R
St Tammany.	
Max Cousin, D	J. J. Cousin, R
Tensas.	
J. S. Mathews, R	J. S. Mathews, R
Terrebonne.	
[illegible]	R. Edwards, D
Union.	
[illegible]	Marie, R
	[illegible]
Vermillion.	
W. P. Smith, D	W. P. Smith, D
A. Nunez, D	A. Nunez, D
Washington.	
M. McAlpin, D	M. Mc Alpin, D
Webster.	
W. Matee, D	W. Matee, D
W. W. Carloss, D	W. W. Carloss, D
Winn.	
[illegible]	Référé à la Législature

MEMOIRE AU CONGRES,

De la Chambre des Représentants de la Louisiane.

Au Sénat et à la Chambre des Représentants des Etats-Unis d'Amérique, réunis en Congrès.

La Chambre des Représentants de la Louisiane, organisée conformément aux lois de l'Etat, vous annonce respectueusement qu'elle s'est réunie au Capitole, le 4 janvier 1875, s'est organisée d'une manière permanente, conformément à la loi, et que son Orateur et une majorité de ses membres ont été forcés de se retirer, par les troupes des Etats-Unis. Voici les faits:

Le lundi, 4 janvier 1875, à midi, le greffier de l'ancienne Chambre appela les membres reconnus par le Bureau de retours; ils étaient au nombre de 106. Cent onze constituent une Chambre complète. Après avoir lu le certificat du Secrétaire d'Etat, annexé à la liste, il déclara qu'un *quorum* était présent—56 étant le nombre requis.

Sur motion de M. Oscar Billieu, de Lafourche, M. L. A. Wiltz, d'Orléans, présida en qualité d'Orateur pro tem.

M. Wiltz appela la Chambre à l'ordre. Le juge de paix Houston lui fit prêter le serment, et l'Orateur assermenta les membres que le Bureau avait reconnus.

M. P. J. Trezevant fut déclaré greffier pro tem., et M. E. Flood sergent d'armes pro tem.

Des conservateurs et des républicains demandèrent une organisation permanente, mais par suite de la grande confusion qui régnait dans le moment, l'Orateur refusa d'écouter une motion quelconque avant que l'ordre fût rétabli.

La résolution suivante, présentée par M. Billieu, fut adoptée:

Il est résolu que Jas. Bright Jr., de la paroisse Bienville; Chas. Schuler et John I. Scales, de la paroisse De Soto; C. C. Dunn, de la paroisse Grant, et Geo. A. Kelley, de la paroisse Winn,—sont déclarés élus membres de cette Chambre et ont droit à leurs sièges — mais ils réservent pour leurs adversaires, s'ils en ont, le droit de contestation.

Ces cinq membres, que le Bureau avait négligé d'annoncer et dont il avait soumis les titres à la Législature, furent assermentés et prirent leurs sièges.

Les républicains et les conservateurs demandèrent ensuite que la Chambre procédât à une organisation permanente. L'Orateur annonça l'adoption de la motion.

M. L. A. Wiltz fut nommé par les conservateurs, MM. W. Hahn et C. Lowell par les républicains. M. Lowell refusa de se laisser porter candidat.

L'Orateur ordonna l'appel nominal. (La liste était la même que celle de M. Vigers, à l'exception des susdits cinq noms qui y avaient été ajoutés.)

Les noms ayant été appelés, le greffier proclama le résultat suivant:

L. A. Wiltz ....55.
W. Hahn ....2.
En blanc ....1.

M. Wiltz vota en blanc.

Il ne s'éleva aucune objection, ni aucune dispute relativement au compte lorsque le vote fut annoncé. Plusieurs membres républicains se montrèrent alors disposés à quitter la salle et plusieurs d'entre eux s'en retirèrent.

M. Wiltz prêta le serment. Les membres se présentèrent devant lui quatre par quatre et furent assermentés; ils étaient au nombre de 59, y compris MM. Baker, Drury, Hahn, Murrell et Thomas, républicains, qui restèrent dans la salle et participèrent aux délibérations après l'organisation permanente.

Une motion fut présentée et adoptée d'élire M. P. J. Trezevant, greffier en chef de la Chambre et une autre motion fut faite et adoptée d'élire M. E. Flood sergent d'armes.

Ainsi fut effectuée l'organisation permanente de la Chambre des représentants, conformément à la Constitution de l'Etat de la Louisiane (Voir les articles 17, 29, et 46 Constitution de l'Etat de la Louisiane, et la section 44 de la loi No 98 de 1872) et en conformité à la loi et aux usages parlementaires.

L'Orateur annonça alors que la Chambre était prête à procéder à ses travaux, sur quoi avis de contestations d'élection furent donnés.

Sur motion de M. Dupré, d'Orléans, un comité de sept sur les élections et les retours fut nommé, il se composait de MM. Dupré, Pipes, Carlos, Young, Hammond, Hahn et Thomas.

Pendant que la Chambre procédait ainsi, un nombre additionnel de policemen avec une foule de personnes turbulentes étaient entrés dans la partie de la salle non réservée et avaient engagé des altercations menaçantes avec le sergent d'armes et ses dix assistants. Voyant que les sergents d'armes étaient en lutte avec la foule, l'orateur essaya de se procurer les services de sergents d'armes additionnels et, dans ce but, il adressa une note aux employés publics qui avaient la possession et le contrôle des portes barricadées de la maison d'Etat pour qu'ils permissent à cinquante citoyens d'être admis pour cet objet. La requête faite par écrit, fut refusée.

Vers une heure P. M., les désordres dans les couloirs devinrent sérieux et un conflit parut imminent. Alors, afin d'éviter un conflit, le général De Trobriand, de l'armée des Etats-Unis, qui, quelque temps avant, était entré et avait occupé la maison d'Etat avec ses soldats, fut prié de venir et lorsqu'il entra, l'orateur lui adressa ces paroles:

"Général De Trobriand, à la requête des membres de la Chambre, je vous ai envoyé chercher pour dire que la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane est organisée, avec moi comme Orateur permanent, et pour vous requérir, si vos ordres vous le permettent, de vouloir bien dire quelques mots aux spectateurs turbulents dans les couloirs et empêcher ainsi l'effusion du sang. Je sens et je sais que je puis maintenir la dignité de la Chambre, mais ce n'est pas mon désir ni celui des membres de la Chambre d'amener un conflit; vous m'obligerez donc si vous voulez adresser quelques mots au public."

Le général De Trobriand se dirigea vers la galerie et parla à la foule qui se dispersa et l'ordre fut rétabli.

Après cette interruption, la Chambre, procédant à ses travaux, le comité des élections et retours fit son rapport, et sur ce rapport, les représentants dont les noms suivent furent assermentés et prirent leurs sièges comme membres:

John O'Quinn, de la paroisse des Avoyelles.

J. J. Horan, de la paroisse Caddo.

A. D. Land, de la paroisse Caddo.

Thos. R. Vaughn, de la paroisse Caddo.

J. Jeffries, de la paroisse Rapides.

R. L. Luckett, de la paroisse Rapides.

G. W. Stafford, de la paroisse Rapides.

Wm. F. Schwing, de la paroisse Ibérie.

Pendant que la Chambre procédait tranquillement à ses travaux, vers trois heures après-midi, le général De Trobriand, commandant les troupes des Etats-Unis dans et autour de la maison d'Etat, entra dans la salle en uniforme, l'épée au côté, accompagné de deux officiers de son état-major et de M. Vigers le précédent greffier de la Chambre, et s'adressa à l'orateur Wiltz en lui exhibant les documents dont voici les copies:

ETAT DE LA LOUISIANE,
Département de l'Exécutif,
Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1875.

Au général De Trobriand.

Une assemblée illégale d'hommes ayant pris possession de la salle de la Chambre des représentants, et la police n'étant pas capable de les faire déloger, je requiers respectueusement que vous débarrassiez immédiatement la salle et la maison d'Etat de toutes les personnes non déclarées élues comme membres légaux de la Chambre des représentants par le bureau des retours de l'Etat.

W. P. KELLOGG, gouverneur.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Département de l'Exécutif,
Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1875.

Au général De Trobriand.

Le greffier de la Chambre, qui a en sa possession le rôle établi par le secrétaire d'Etat des membres légaux de la Chambre des représentants, vous désignera les personnes actuellement dans la salle des représentants, déclarées élues par le Bureau légal des retours de l'Etat.

W. P. KELLOGG, gouverneur.

L'orateur refusa de permettre à M. Vigers de lire ces documents, attendu qu'il n'était pas le greffier de la Chambre et à la requête du général De Trobriand ils furent lus par son adjudant.

L'orateur Wiltz demanda alors au général de Trobriand: "Avez-vous soumis ces documents au général Emory?"

Le général de Trobriand—Non, mais je suppose que des copies lui ont été envoyées.

L'Orateur Wiltz: "Général, je désire vous dire que, depuis notre organisation, nous avons admis et assermenté cinq membres des paroisses référées qui ont pris leurs sièges; ces cinq membres doivent-ils être expulsés?"

Le général de Trobriand: "Je ne suis qu'un soldat; voilà mes ordres. Je ne puis entrer dans l'examen de cette question". Le général déclara, en outre, que ses instructions étaient d'obéir aux ordres du gouverneur Kellogg.

L'Orateur Wiltz: "Je vous respecté, général, comme gentilhomme et comme soldat mais j'ai, comme vous, un devoir à remplir; que je dois à mon Etat, c'est de maintenir la dignité et l'autorité de ma position comme Orateur de la Chambre des représentants. Il faudra que la force soit employée, avant que je vous permette d'exécuter vos ordres."

Sur le refus de l'Orateur Wiltz et de M. Trezevant, le greffier, de lui désigner les personnes et sur le refus de l'Orateur Wiltz de permettre à M. Vigers d'appeler le rôle dans le but d'identifier les membres, alors Hugh J. Campbell et T. C. Anderson aidèrent le général de Trobriand à identifier les membres qui devaient être expulsés. Le général de Trobriand ordonna alors à ses soldats armés et la baïonnette au bout du fusil, d'entrer dans la salle, il s'approcha successivement des membres occupant leurs sièges savoir: MM. O'Quinn, Vaughn, Stafford, Jeffries, Luckett, Kelly, Dunn, Horan et Land et au par un, il les fit emmener hors de la salle par ses soldats, après que chacun de ces messieurs, se levant à sa place, eût fait sa protestation solennelle au nom de ses constituants contre cette expulsion illégale.

Ces représentants ont donc été ignominieusement arrêtés, et, malgré leur protestation publique et leur appel à l'Orateur et à la Chambre pour être protégés,—protection que ni l'un ni l'autre ne pouvaient donner—ont été arrachés de leurs sièges et expulsés violemment de l'enceinte de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, à la pointe de la baïonnette, par des officiers et des soldats de l'armée des Etats-Unis.

Le général de Trobriand a expulsé ensuite le greffier, a obstrué les travaux de la Chambre, et, pour y arriver, a mené un peloton de soldats jusqu'au fauteuil de l'Orateur. Celui-ci s'est alors levé et a harangué la Chambre dans les termes suivants:

"Comme Orateur légal de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, je proteste contre cette invasion de notre enceinte par les soldats des Etats-Unis, venus ici avec des mousquets chargés et la baïonnette au bout du fusil. Nous avons vu nos collègues arrachés du sein de cette assemblée par la force des armes et mis à la porte en dépit de leurs solennelles protestations; nous avons vu un peloton de soldats pénétrer dans les couloirs de la Chambre des Représentants de la Louisiane; nous avons protesté contre cet acte au nom d'un peuple jadis libre.

"Au nom de l'Etat de la Louisiane foulé aux pieds, j'élève une fois encore la voix pour protester solennellement. Messieurs, le fauteuil de l'Orateur de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, est environné de troupes des Etats-Unis; l'enceinte de la Chambre des Représentants est au pouvoir des forces armées, et j'invite les Représentants de l'Etat de la Louisiane à se retirer d'elle avec moi".

L'Orateur Wiltz a quitté alors l'enceinte, suivi de tous les représentants conservateurs, la salle restant au pouvoir des soldats.

Si nous sommes entrés dans ces détails et si nous avons insisté sur le renversement d'un Etat souverain par des soldats fédéraux, et sur son abaissement à l'état de province, c'est afin d'éclairer les autres Etats et de leur faire comprendre que leurs propres libertés peuvent être supprimées par les mêmes moyens.

Nous disons solennellement au peuple américain jaloux de ses libertés, que l'exemple de la puissance militaire dispersant les représentants de la Louisiane, peut servir de précédent et conduire à son perpétuel asservissement et à celui de ses descendants, si, dans cette heure d'épreuve, environnés comme nous le sommes des ruines de la liberté constitutionnelle, il nous abandonne à notre destin.

Le tout vous est respectueusement soumis.

J. Aldigé,	G. W. R. Bayley,
J. Billieu,	J. A. Blaffer,
E. Booth,	E. L. Bower,
Jas. Brice, Jr.,	G. P. Burkhardt,
C. Byrne,	F. A. Carmouche,
W. W. Carlos,	O. L. Collins,
J. A. DeBlanc,	C. Delhommer,
C. C. Dunn,	G. W. Dupré,
B. Edwards,	R. P. Edwards,
B. C. Elliott,	E. D. Estilette,
J. A. Gilmore,	W. J. Hammond,
G. L. Hall,	J. J. Horan,
J. Jeffries,	S. Jones,
T. J. Johnson,	G. A. Kelly,
W. B. Koontz,	Chas. Kummell,
A. D. Lafargue,	A. D. Land,
R. S. Luckett,	A. A. Maginnis,
J. L. Matthews,	T. E. Meredith,
H. C. Mitchell,	M. McAlpine,
W. McGee,	A. D. Nunez,
J. O'Quinn,	G. Pascal,
W. H. Pipes,	G. W. Richardson,
C. Roman,	J. S. Scales,
J. K. Schwing,	C. H. Schenck,
C. Schuler,	D. W. Self,
C. F. Seaman,	M. Sibilski,
W. P. Smith,	G. W. Stafford,
F. R. Vaughn,	V. Vidrine,
F. Voorhies,	C. L. Walker,
R. B. Walters,	Jas. Webb,
G. D. Wells,	L. A. Wiltz,
	J. Young.

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre de l'Opéra.

Société des artistes réunis sous la direction de M. Mézène.

JEUDI, 21 janvier 1875, Matinée à midi précis, LA FILLE DE Mme ANGOT. Le soir à 7 heures. LA DAME BLANCHE.

Pour faciliter cette représentation, Mme RICHER a bien voulu prêter son gracieux concours, elle remplira le rôle de Marguerite. 21 jan—

Théâtre St.-Charles.

Pour six représentations seulement, Mme F. W. LANDER.

Célèbre dans le monde entier, secondée par la troupe de Frank Lawlor, jouera tous les soirs et à la matinée de samedi.

DIMANCHE, 24 janvier.—La grande troupe de pantomime, de Tony Denier—Bal annuel du mardi gras, le 9 février 1875. 19janv—

Grand Bal Paré et Travesti,

DONNÉ PAR LA

SOCIETE CULINAIRE,

A LA SALLE GRUNEWALD,

LE SAMEDI, 23 JANVIER 1875.

DIRECTEURS:

J. Maury, A. Hanaus, A. Jarry, L. Regottas, E. Gadol, J. Dubos, Antoine Alcistor, N. Masse.

On trouvera des cartes pour messieurs et des invitations pour dames chez M. N. Kunts, rue du Canal, et chez M. J. Dedon, à l'encoignure des rues Toulouse et Remparts.

Des propositions cachetées pour l'achat de la barre et du vestiaire seront reçues chez M. Dedieu, jusqu'au 7 janvier 1875.

Prix d'entrée - - - - $2.00

16 déc au 23 jv—DMJ

Second Bal Anniversaire donné par la Société d'Assistance Mutuelle des "Garçons Restaurateurs," à Grunewald Hall, samedi 6 février, 1875.

DIRECTEURS HONORAIRES.

L. Chaplain,	A. Maire,
J. Strenna,	Chas. Lacoume,
Ed. Denechaud,	D. Lopez,
J. Tracconi,	J. Marchal,
E. L. Zell,	E. F. Mioton,
L. Lamothe,	P. Levy,
B. Bernichau,	A. Alcistor,
E. Pléchier,	Chas. Ostalier,
L. Moreau,	M. Brisolara,
F. Huppenbauer,	J. Leblanc,
M. Vonderbank,	Germain Espy,
A. Luigi,	Ph. Blitman,
Paul Roques,	F. Brunet,
	Hugh Cassidy,

COMITÉ DE RÉCEPTION.

E. Garreau, M. Pizzini, Paul Piotri, D. Bechac, A. Chopin, J. B. Benson.

COMITÉ D'INVITATION.

J. B. Benson, J. A. Lahargue, Jos. Chapon, E. Garreau, E. Chapon.

Prix de la carte, souper inclus......$3 00

S'adresser au No. 113 rue Royale, et chez les principaux restaurateurs.

Les demandes d'invitation pour dames doivent être faites au comité 113 rue Royale, qui les fera distribuer à domicile. Aucune dame ne sera admise sans invitation.

Des propositions cachetées seront aussi reçues par le même comité à la même adresse, jusqu'au 15 janvier prochain, pour la barre, le vestiaire et les vins, l'acheteur s'engageant à fournir tout ce qui est nécessaire au service du souper ainsi que le personnel.

11 déc, au 6fev—2f p s J et D.

Banque des Citoyens de la Louisiane.—Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1874.—L'élection annuelle de sept Directeurs de cette Banque pour servir durant l'année prochaine, aura lieu à la maison de Banque le LUNDI, 1er FEVRIER 1875, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi.

1erjanv—5f 1fps JAMES T. TARLETON, Caissier.

Banque Nationale Mutuelle—Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1875. A une élection qui a eu lieu, le 12 du courant, à cette banque, les messieurs dont les noms suivent ont été dûment élus directeurs pour l'année courante

MM P. MASPERO, J. T. HARDIE, ADOLPHE MEYER, P. FOURCHY, A. BOSWORTH, J. C. VAN WICKLE, E. S. KEEP, CHARLES L. CHASE, LLOYD R. COLEMAN.

Ajourd'hui à une réunion des directeurs, M. P. FOURCHY a été élu président à l'unanimité, et M. JOHN T. HARDIE, vice-président.

JOSEPH MITCHEL, Caissier.

19 janv—6f.

Compagnie de Fabrique de Glace de la Louisiane.—Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1875. L'élection annuelle de neuf (9) directeurs, par les actionnaires de la Compagnie, aura lieu le MERCREDI, 3 février 1875, aux bureaux de la Compagnie, No 35 de la rue du Canal, de midi à deux heures de l'après-midi.

SIMON GOSSELIN, Secrétaire et trésorier.

17janv 1sj.

Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane.—Nouvelle-Orléans, 30 décembre 1874.—L'élection annuelle de trois Directeurs par les actionnaires de cette institution sera tenue le LUNDI, 1er février 1875, à la maison de Banque, entre l'heure de midi et les 2 heures de l'après-midi.

H. L. FRIRE, Caissier.

31 déc—1m—2p s

L'Union Française,

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs, artisans et ouvriers de tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un comité siègera gratuit à ses séances de la société les lundi, mercredi, vendredi soir à 7 heures.

Président, L. BRETON.

11juin—1an

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la rue St-Charles, coin Carondelet et Hurtienne.—Nouvelle-Orléans, 8 janvier 1875. A une réunion des directeurs de cette compagnie, tenue ce jour, un dividende de trois pour cent a été déclaré payable aux actionnaires à partir du 11 janvier 1875.

V. RIVIERE, Secrétaire.

9 janv—6f.

Consolidated Association of the Planters of Louisiana.—New Orleans, December 30th, 1874. The annual election of three Directors, by the Stockholders of this institution will be held on MONDAY FEBRUARY 1st, 1875, at the Banking House, between the hours of 12 M and 2 P. M.

H. L. FRIRE, Cashier.

31 déc—1m—2 p s.

Aux Actionnaires de la Compagnie Fireproof Engine Company (ci-devant l'Améliorée Thermo Specific Propelling Company of America—Nile-Orleans, 16 janvier 1875. Avis est donné qu'une assemblée des actionnaires aura lieu le MARDI, 16 février 1875, à midi, au bureau de la Compagnie. Les affaires importantes devant lui être soumises, tous les actionnaires sont priés d'y assister. Avis est de plus donné aux actionnaires de présenter leurs certificats d'actions, dans les trente jours qui suivront cette date, aux bureaux de la Compagnie No. 14 rue Baronne, à l'effet de recevoir de nouveaux certificats en échange de leurs certificats actuels, ainsi que l'exige la charte amendée.

Par ordre de la Direction,

B. L. MILLAUDON, Secrétaire.

16 janv—1fps

Aux personnes qui souffrent du rhumatisme.

Le grand nombre de personnes qui souffrent de cet affreux mal m'engage à offrir au public mon "ANTI-RHEUMATIC MIXTURE"—le langage pour le rhumatisme—qui seul soulage instantanément et, le plus souvent, guérit.

J'ai guéri, depuis quinze ans, des milliers de personnes en Louisiane et à la Nile-Orléans, et ce à l'emploi de ce remède merveilleux, je n'ai qu'il y a de surprenant, une seule bouteille a suffi pour obtenir le résultat. La "MIXTURE" guérit que les rhumatismes et, si après la première bouteille le malade n'a pas recouvré la santé, c'est qu'il n'a pas de rhumatismes. C'est la première fois que je fais part de ma découverte au public et, cependant, depuis quinze ans je n'ai eu que des succès. J'espère que les malades profiteront de mon remède et viendront ajouter leurs noms à ceux des personnes qui lui doivent leur délivrance.

M. Jurgielewicz a en sa possession des centaines de certificats de guérison que lui ont fournis les personnes qu'il a traitées, et qu'il montrera à quiconque le désirera.

A vendre par W. L. JURGIELEWICZ, Pharmacien au coin des rue Magazine et Thalie, Nlle-Orléans, Lne.

22nov—1an

Assureurs de la Mobile.

Capital Total $1,000,000,

Mobile Fire Department Ins. Co

Ré-assurée par les Compagnies suivantes:

CITIZENS' MUTUAL INS. CO.,
MOBILE INS. CO.,
STONEWALL INS. CO.,
WASHINGTON FIRE MUTUAL INS. CO., de Mobile, Ala.

—Risques de—

FEU. MER. RIVIERES.

Prix aux plus bas taux du Tarif de la Nlle-Orléans

I. W. BAQUIE, No. 13, rue Carondelet, N. O.

20 déc—2m.

J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULOR,

No. 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No. 53

(Encoignure Bienville.)

Manufacture à vapeur de:

TABAC A FUMER ET A PRISER,

Et Importateur de:

CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES &c.

13 déc—1an Nouvelle-Orléans.

BARNETT & CAMMACK,

COURTIERS,

19......... RUE CARONDELET 19

Achètent et vendent:

BONDS, ACTIONS, GAGES, Valeurs de Ville et d'Etat.

Argent prêté sur garantie.

Taxes et Licences réglées promptement à un escompte libéral.

Négociations d'hypothèques.

J. A. D'HEMECOURT,

Arpenteur et Ingénieur civil.

Député voyer de la Nouvelle-Orléans.

Résidence et Bureau,

237.........rue Royale.........237

Entre Hôpital et Quartier.

Il exécutera avec soin et promptitude tous les travaux du ressort de la profession qu'on voudra bien lui confier.

6janv—1an

TOUX, RHUMES, ASTHME.

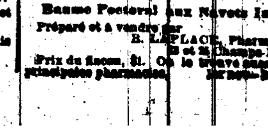

Ces affections, ainsi que la Grippe, les Bronchites, les Catarrhes, les Irritations de la gorge et des poumons cèdent immédiatement à l'usage du

Baume Pectoral aux Navets Indiens.

Préparé et à vendre par B. LAPLACE, Pharmacien, [illegible] et St Champs-Elysées.

Prix du flacon, $1. On le trouve aussi dans les principales pharmacies.

Gadeaux de Jour de l'an.

GRANDE EXPOSITION

DE MAGNIFIQUES

Bottes, Souliers et Bottines

AU DETAIL.

JOHN G. WAGNER,

A L'ENSEIGNE DE LA "BOTTE ROUGE"

Angle des rues Ursulines et Dauphine.

Met en vente, à l'occasion des Fêtes—50 caisses de magnifiques BOTTES, SOULIERS et BOTTINES, pour dames, messieurs et enfants. Ces chaussures sont offertes aux acheteurs à des prix au-dessous de ceux auxquels les mêmes articles ont été cotés depuis la guerre de 1860.

A L'ENSEIGNE DE LA "BOTTE ROUGE"

Angle des rues Ursulines et Dauphine.

27déc—1m DMJ

ANT. CARRIERE, O. CARRIERE, J. E. L. CARRIERE

A. Carrière & Co.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,

IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE &c. &c.

No. 43, rue Vieille-Levée.

REÇOIVENT régulièrement: Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto et Sherry, huiles d'olive.

Avances libérales sur consignations, à nos amis à Londres, Livery... Havre et Bordeaux.

29 sept—1an

SPECTACLES, BALS, &c.

Académie de Musique de BIDWELL.

Dernière semaine de la plus grande actrice américaine

Mlle LUCILE WESTERN,

secondée par l'acteur populaire

M. W. H. WHALLEY,

et la troupe dramatique émérite de l'Académie. Lundi et Mardi, 18 et 19 janvier. La magnifique pièce intitulée

LEAH, THE FORSAKEN.

Mlle Western, comme la jeune fille juive, M. W. H. Whalley, comme l'apostat, [illegible].

Mercredi, 20 janvier,

EAST LYNN.

JEUDI, 21 janvier,

Dernière représentation de la grande création de Mlle Western, Nancy Sykes, dans OLIVER TWIST.

VENDREDI, 22 janvier,

Bénéfice d'adieu de Mlle Lucile Western.

SAMEDI, 23 janvier,

dernière représentation de Mlle Western. A l'étude et prochainement, la pièce d'Augustin Daley,

UNDER THE GAS LIGHT.

Théâtre des Variétés.

Directeur............JNO. E. OWENS.
Contrôleur............THEO. HAMILTON.

Engagement de

LAWRENCE BARRETT.

aidé par la magnifique troupe dramatique de W. Davey.

Jeudi soir, 21 janvier 1875,

KING LEAR.

tragédie de Shakespeare.

Vendredi soir—Bénéfice de M. LAWRENCE BARRETT.

The Man O'Airlie.

Idyle des Heather Hills.

Samedi, à la Matinée............MARBLE HEART
Samedi soir............RICHARD III

LOTERIES.

Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

A NUMERO SIMPLE.

Gros lot............$20,000

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

(Incorporée le 17 août 1868.)

CLASSE B.

Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 6 Février 1875.

PLAN.

10,000 Billets.......Billets seulement $10

BOITES, QUART ET HUITIEME EN PROPORTION.

[illegible]

LOTS D'APPROXIMATION

[illegible]

EXPLICATION DES LOTS APPROXIMATIFS

[illegible]

Billets entiers, $10; Demi-Billets, $5; Quarts de Billets, $2 50, Huitièmes de billets $1 25.

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DÉDUCTION.

Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY

LOCK BOX 692, P. O.

Nouvelle-Orléans.

Envoyez des mandats de poste ou [illegible] vos lettres.

DOLLARS

JUSQU'A CONCURRENCE DE DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE PIASTRES SERONT DISTRIBUÉS, LE 27 FÉVRIER, PAR LA BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE DU KENTUCKY, A L'OCCASION DE SON CINQUIÈME ET DERNIER CONCERT.

Le Tirage est certain ou l'argent sera remboursé.

[illegible]

PRIX DES BILLETS.

Billet entier, Demi-billet, Dixième ou chaque coupon, 11 billets entiers pour

Pour billets et renseignements, s'adresser à

Tho. E. Bramlette,

Agent et directeur, Edifice de la Bibliothèque publique, Louisville, Ky.

ESTD 1858

DOOLEY'S

YEAST POWDER

THE STANDARD BAKING POWDER

THE BEST AND CHEAPEST PREPARATION EVER OFFERED FOR MAKING BREAD.

La Poudre Levain de Dooley Est parfaitement Pure et Saine.

La Poudre Levain de Dooley Est dans des Boîtes qui ont le Poids Plein.

La Poudre Levain de Dooley Fait de Jolis Biscuits et Rolls.

La Poudre Levain de Dooley Fait de Délicieux Muffins, Pains de Maïs, &c.

La Poudre Levain de Dooley Fait toute espèce de Dumplings, Pâtés et Gâteaux jolis, légers et sains.

La Poudre Levain de Dooley Est la Meilleure parce qu'elle est parfaitement pure.

La Poudre Levain de Dooley Est la plus Economique parce qu'elle a le poids plein.

La Poudre Levain de Dooley Est garantie et satisfera l'acheteur.

La Poudre Levain de Dooley et n'en prenez pas d'autre.

La Poudre Levain de Dooley Est dans des Boîtes en fer blanc de différentes grandeurs, à l'usage des familles, des pensions, des hôtels, des restaurants, des bateaux, des navires au long cours.

DOOLEY & BROTHER, MANUFACTURERS, 69 NEW ST. NEW YORK.

L. GIROT,

Tailleur et marchand de linge fait,

Au No 11 de la RUE DU CAMP,

AYANT établi un magasin pour son propre compte, est prêt à remplir tous les ordres, promptement et à bas prix, POUR DU COMPTANT. Son stock de LINGE FAIT [illegible]

DONATIEN AUGUSTIN,

Register in Bankruptcy.

AUX MAITRES DE POSTE.

ASSURANCE SUR LA VIE.

New York Life Insurance Company

COPES & OGDEN,

Agents-Généraux,

La Caisse générale des Assurances Agricoles et des Assurances contre l'Incendie de Paris (France)

Compagnie d'Assurance

TEUTONIA,

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

MORRISON & WOODWARD

JOS. DAVID,

Vins, Liqueurs, Provisions, &c.

QUEYROUZE & BOIS,

BITTER DES ARABES

CAZAUX & VERGNOLE

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,

En Vins, Cognacs et Cordiaux,

HY. J. MONTAGNET,

Charbon—Charbon—Charbon

P. & R. DeVERGES,

COAL.

W. G. COYLE & CO.,

COAL. COAL. COAL.

VENTES JUDICIAIRES.

EUGENE WAGGAMAN.

LA CELEBRE

Mme LEONCE

Banque Nationale de l'Etat

VENTES A L'ENCAN.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

Annonces du Manuel des E. U.

PIERRE PAVIA

AU PROGRES.

ERNEST CABAUD,

Forestier Bohlande & Co.

COURTIERS DE PROVISIONS

Compagnie d'Assurance Hope

[illegible]